

*Communiqué de presse
04 mars 2022*

Réunion interministérielle sur la guerre en Ukraine : Appel du secteur alimentaire pour des mesures d'urgence

L'ANIA et La Coopération Agricole ont participé en début de matinée à la réunion de concertation organisée par Bruno Le Maire, ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance et Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation au sujet de l'impact de la guerre en Ukraine sur la chaîne alimentaire. Les représentants de l'agroalimentaire ont notamment fait part des besoins de soutien des pouvoirs publics pour continuer d'assurer la production et accompagner les entreprises dans ce contexte inflationniste.

Nous saluons l'attention dont le gouvernement fait preuve à l'égard des problématiques de l'ensemble de la filière alimentaire qui compte parmi les secteurs les plus touchés par cette crise comme l'a indiqué Bruno Le Maire.

Cette réunion de concertation interministérielle a été l'occasion, pour les représentants de l'agroalimentaire français, d'exposer concrètement les impacts de cette guerre sur les industries et les coopératives notamment en termes de production, de flux et de prix des matières premières agricoles, de l'énergie et des intrants. Ainsi, l'ANIA et La Coopération Agricole ont appelé le Gouvernement à prendre un certain nombre de mesures d'urgence pour aider les entreprises à faire face aux problématiques de court et moyen terme :

- **Assurer la sécurité des personnes en premier lieu et garantir autant que possible le maintien des activités de production en Ukraine ;**
- **Mettre en production toutes les terres agricoles disponibles en France et en Europe, en incluant également les terres en jachère, afin de compenser les arrêts de production sur le territoire ukrainien et les perturbations logistiques de livraison ;**
- **Aider à la trésorerie des entreprises et soutenir les capacités d'investissement, en renforçant les assurances, en prolongeant les PGE sur 8 à 10 ans et en facilitant leur transformation en quasi fonds propres, ainsi qu'en rendant les avances remboursables plus accessibles ;**
- **Renforcer les aides des pouvoirs publics à l'investissement et au fonctionnement sur la production de biogaz et des autres énergies renouvelables pour développer notre autonomie énergétique ;**
- **Mettre en place un bouclier énergétique pour les entreprises, comme c'est le cas pour les ménages, afin de pallier les inflations des cours du pétrole et du gaz qui constituent une part importante des coûts de production ;**
- **Encourager la responsabilité collective entre tous les maillons de la filière alimentaire. Activer tous les leviers prévus par la loi EGAlim2 (dont la révision automatique) afin d'assurer que la réalité des coûts soit intégrée au fur et à mesure dans les tarifs.**